

Actualisation de la liste des Campus des métiers labellisés « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA) et Contrats d'Objectifs et de Moyens entre la Région et 4 Campus labellisés

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

Le CESER salue l'approfondissement du processus de labellisation TTNA à travers la signature de quatre contrats d'objectifs et de moyens.

Cette démarche est encourageante car elle précise des actions concrètes à réaliser sur trois ans, conformément à un cadre commun, notamment en matière d'objectifs et de modalités de suivi et d'évaluation.

Le CESER invite à renforcer cette démarche en définissant des actions plus précises et novatrices et en améliorant les modalités d'évaluation.

Il souligne l'importance de renforcer la lisibilité, la visibilité des campus et leur appropriation par les acteurs locaux. L'Assemblée encourage la Région à améliorer la gouvernance des campus, en s'appuyant sur une approche transversale de l'action régionale. Un rapprochement entre les campus et les contrats régionaux de filière est notamment proposé, tout comme l'association systématique des chambres consulaires, des représentant.es des organisations syndicales de salarié.es et de l'ensemble des partenaires économiques concernés aux instances de gouvernance des campus.

Le CESER prend acte de l'actualisation de la liste des campus labellisés.

En 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a créé le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA). Ce label s'ajoute, de façon complémentaire, au label national « Campus des métiers et des qualifications » (CMQ). L'objectif est de valoriser les campus répondant aux besoins en compétences des filières économiques stratégiques au niveau régional, en fédérant les acteurs locaux autour d'une gouvernance partagée et unique et en portant une attention particulière aux besoins des territoires, notamment aux territoires les plus fragiles.

En 2024, le Conseil régional a précisé les modalités de gouvernance des campus et de déploiement du label, à travers la définition d'une liste de 10 campus labellisés, la mise à jour du cahier des charges de labellisation, le déploiement systématique d'une association de gouvernance, à laquelle adhèrent la Région et les acteurs de la filière ainsi que les établissements, et la mise en place d'un protocole pour le pilotage du réseau régional des campus des métiers TTNA et de l'ensemble des CMQ. Le présent avis porte sur deux délibérations, visant respectivement à actualiser la liste des campus labellisés et à présenter les projets de contrats d'objectifs et de moyens entre la Région et quatre campus labellisés. Le recours à ces contrats, outils prévus par le cahier des charges du label, vise à « consolider les acquis, sécuriser les trajectoires de développement et renforcer la lisibilité et la cohérence de l'action publique régionale »¹.

¹ Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, « *Projet de délibération. Déploiement des contrats d'Objectifs et de Moyens entre la Région et les 4 Campus labellisés « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA)* », juin 2026, p. 4.

L'actualisation de la liste des campus

L'actualisation de la liste des campus aboutit à la labellisation de deux nouveaux campus, le Campus régional des métiers techniques du cinéma et le Campus régional des métiers de la mer, ainsi qu'à la délabellisation du Campus du numérique éducatif, qui ne répond plus aux critères du label. Au total, onze campus sont désormais labellisés, sur un objectif de douze labellisations maximum, pour couvrir les filières prioritaires du SRDEII.

Le CESER prend acte de l'actualisation de la liste des campus.

Une première démarche encourageante et des pistes d'amélioration opérationnelle

Issus d'un travail conjoint entre la Région et les campus, les contrats d'objectifs et de moyens (COM) définissent les actions prioritaires à réaliser sur la période 2025-2027, conformément à quatre objectifs communs à tous les contrats. Les COM précisent les engagements respectifs du campus et de la Région pour chaque action.

Le CESER salue l'élaboration de ces COM, qui témoignent d'une démarche de consolidation du label, en définissant un cadre commun en matière d'objectifs, de déploiement opérationnel et de suivi et d'évaluation, et en précisant les actions concrètes prévues par quatre campus sur la période de contractualisation.

Le CESER formule plusieurs pistes d'amélioration opérationnelle :

- D'abord, la précision et le caractère novateur des actions prévues dans les COM semblent relativement hétérogènes. Une part non négligeable de ces actions paraît peu novatrice au regard des actions déjà menées par les campus sur les territoires.
- Les modalités de financement de chaque action s'avèrent également peu précises. Les COM présentent sur le même plan des actions représentant un budget particulièrement important et des actions pour lesquelles le financement n'est pas précisé.
- Enfin, la démarche définit des modalités de suivi et d'évaluation communes aux quatre COM. Si ces modalités faciliteront le suivi et la réalisation d'un bilan global, elles s'appuient sur des indicateurs quantitatifs relativement limités dans leur portée évaluative. Le CESER encourage à la définition d'indicateurs quantitatifs plus précis et à la définition d'indicateurs qualitatifs communs, afin d'apprécier plus finement les résultats et les effets des actions réalisées au regard des objectifs fixés.

Le CESER salue le travail d'élaboration de ces quatre contrats d'objectifs et de moyens. Afin d'en renforcer la portée, l'Assemblée encourage à :

- **préciser la définition des actions à réaliser et renforcer leur caractère novateur par rapport aux actions déjà mises en place par les campus ;**
- **préciser les modalités de financement de ces actions ;**
- **renforcer les modalités de suivi et d'évaluation des COM, en définissant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs plus précis.**

L'enjeu d'une plus grande lisibilité, visibilité et appropriation par les acteurs locaux

Le CESER souligne tout particulièrement la nécessité de renforcer la lisibilité et la visibilité des campus. La juxtaposition des deux labels (CMQ et TTNA) se justifie par la volonté du Conseil régional d'inscrire la démarche dans une approche stratégique régionale, de renforcer le maillage territorial de l'offre de formation et d'approfondir leurs modalités de gouvernance (instance de gouvernance unique, dont la présidence est assurée par un.e représentant.e du monde économique). Néanmoins, elle peut entraîner une confusion et nuire à la lisibilité de cette démarche pour les acteurs locaux concernés.

Le rapport du CESER « Cap vers l'enseignement supérieur » identifie cet enjeu, et notamment un déficit de communication sur les campus CMQ et une appropriation inégale par les équipes pédagogiques².

Dans le cadre de la mise en œuvre des COM, le CESER invite donc la Région à porter une attention toute particulière au renforcement de la lisibilité et de la visibilité des campus TTNA et à leur appropriation par les acteurs locaux.

Le CESER invite la Région à porter une attention toute particulière au renforcement de la lisibilité et de la visibilité des campus TTNA et à leur appropriation par les acteurs locaux, dans le cadre de la mise en œuvre des COM.

Une gouvernance à renforcer, notamment en améliorant la transversalité des politiques régionales

L'amélioration des modalités de gouvernance des campus pourrait contribuer à renforcer leur appropriation par les acteurs locaux. D'abord, le CESER encourage la Région à associer systématiquement les chambres consulaires et les représentant.es des organisations syndicales de salarié.es aux instances de gouvernance des campus.

Le CESER préconise également de renforcer la transversalité entre les campus labellisés TTNA et les autres politiques régionales. Le rapport du CESER « Cap vers l'enseignement supérieur » met en avant des difficultés en matière de gouvernance, parfois jugée complexe, des difficultés de coordination entre les divers acteurs concernés, un engagement variable des partenaires économiques et institutionnels et des difficultés à mobiliser durablement les partenaires engagés³. Il s'agirait d'associer davantage les acteurs des filières concernées. Pour ce faire, le CESER préconise d'assurer un rapprochement entre les campus labellisés TTNA et les divers contrats régionaux de filière entrant dans le champ d'un campus.

En matière de transversalité, le CESER rappelle l'importance de veiller à la coordination entre les actions prévues dans les COM et celles prévues dans le cadre d'autres démarches de contractualisation entre la Région et certains partenaires. Le renouvellement de la Convention-cadre de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et EDF (2026-2028) en constitue un exemple. Cette Convention prévoit de conduire des actions en lien avec le Campus de la maintenance en environnement sensible⁴. Le CESER appuie la nécessité de conduire ces démarches conjointement et de s'assurer de la connaissance mutuelle de ces démarches par l'ensemble des acteurs concernés.

Le CESER souligne également l'importance de ne pas associer uniquement les grandes entreprises d'une filière, mais également l'ensemble des structures économiques concernées (sous-traitants, TPE/PME). À titre d'exemple, le Campus de la maintenance en environnement sensible comprend parmi ses membres fondateurs le GIE Atlantique, qui fédère près de 120 sous-traitants ou fournisseurs du secteur nucléaire.

Enfin, le CESER rappelle la nécessité d'inscrire la démarche de labellisation dans une « démarche d'anticipation et de prospective » des besoins des territoires en matière de compétences et de qualification, et pas seulement des besoins actuels. Cet enjeu constitue un des quatre objectifs majeurs fixés par le cahier des charges du label. Le CESER encourage ainsi la Région à veiller à ce que la mise en œuvre des COM réponde à cet objectif.

² CESER Nouvelle-Aquitaine, *Cap vers l'enseignement supérieur. La voix des jeunes comme boussole*, Décembre 2025, p. 70, URL : [20260330 Rapport EnsSup web.pdf](#)

³ *Ibid*, p. 70-71.

⁴ Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, *Projet de délibération. Les énergies renouvelables au service du pouvoir d'achat et de la souveraineté ; des projets citoyens au coeur des territoires ; et un partenariat avec EDF pour accélérer l'électrification*, Séance plénière du 15 juin 2026, p. 10, 106, 114 et 117.

Le CESER encourage la Région à associer systématiquement les représentant.es des organisations syndicales de salarié.es, les chambres consulaires et l'ensemble des partenaires économiques concernés (grandes entreprises, sous-traitants, TPE/PME) aux instances de gouvernance des campus. L'Assemblée invite à adopter une approche transversale avec les autres politiques régionales en assurant un rapprochement entre les campus et les contrats régionaux de filière et en veillant à la cohérence avec d'autres démarches de contractualisation.

Enfin, le CESER souligne l'importance que la mise en œuvre des COM réponde à l'objectif initial du label de favoriser une « démarche d'anticipation et de prospective » des besoins des territoires en matière de compétences et de qualification.



Proposition de la Commission 1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Actualisation de la liste des Campus des métiers labellisés Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine (TTNA) et Contrats d'objectifs et de moyens entre la Région et 4 Campus labellisés »

**166 votants
166 pour**

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine